11e ANNÉE. — N° 539 PARAIT LE SAMEDI 25 Mai 1895

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLE D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Questions Sociales

LA SOLIDARITÉ

J'ai dit, dans un précédent article, comment la théorie de la solidarité des êtres, et en particulier des êtres humains, vivifie et généralise cette idée de la dette de l'homme envers les autres hommes et fonde sur elle, en dehors de toute définition arbitraire et de toute intervention d'une autorité extérieure, la théorie du devoir social.

Les hommes sont en société. C'est là un fait d'ordre naturel, antérieur à leur consentement, supérieur à leur volonté. L'homme ne peut se soustraire matériellement ou moralement à l'association humaine. L'homme isolé n'existe pas.

De là une double conséquence.

Un échange de services s'établit nécessairement entre chacun des hommes et tous les autres. Le libre développement des facultés, des activités, en un mot, de l'*être*, ne peut être, pour chacun d'eux, obtenu que grâce au concours des facultés et des activités des autres hommes du même temps et n'obtient son degré actuel d'intensité et de plénitude que grâce aux efforts accumulés des facultés et des activités des hommes du temps passé.

Il y a donc, pour chaque homme vivant, dette envers tous les hommes vivants, à raison et dans la mesure des services à lui rendus par l'effort de tous. Cet échange de services est la matière du quasi-contrat d'association, ce qui lie tous les hommes, et c'est l'exécutable répartition des services échangés, c'est-à-dire des profits et des charges, de l'actif et du passif social, qui est l'objet légitime de la loi sociale.

Il y a, en outre, pour chaque homme vivant, dette envers les générations suivantes à raison des services rendus par les générations passées. A l'obligation de concourir aux charges de l'association actuelle, pour l'entretenir et la conserver, s'ajoute, en effet, l'obligation de l'accroître et de concourir, dans les mêmes conditions d'équitable répartition, aux charges de cet accroissement. La cause de cette obligation est, elle aussi, dans la mesure des choses. Le capital commun de l'association humaine est un dépôt confié aux hommes vivants, mais ce dépôt n'est pas le dépôt d'une chose immobile et morte qu'il s'agit de conserver dans l'état où elle est livrée. C'est une organisation vivante en voie de perpétuelle évolution, dont l'évolution naturelle ne peut se poursuivre sans la continuité de l'effort constant de tous.

LÉON BOURGEOIS,
Député.

TRIBUNE LIBRE

Revision de la Constitution

XI

Rapport des Sages

Au géant souverain de France

— Suite —

Grand Maître,

Nous venons de voir comment le Président de la République devait être choisi, d'après l'ensemble de nos dispositions constitutionnelles.

Nous arrivons maintenant à la nomination des ministres, en attendant de fixer les attributions de chacun au chapitre des *Pouvoirs Publics*, qui suivra.

Et nous disons, article 21 :

« Les Ministres sont élus par l'Assemblée « nationale, qui les choisit parmi ses mem- « bres et les nomme pour une durée renou- « velable de trois ans. »

Les observations que nous avons faites relativement à la sélection des candidats à la présidence de la République, nous les répétons en ce qui concerne les Ministres, qui doivent, avec le Président, composer le Pouvoir exécutif.

D'après notre système, donc les Ministres, tout comme le chef de l'Etat, sont issus d'abord du suffrage universel, qu'ils connaissent, qu'ils aiment et qu'ils doivent respecter en principe.

Ils doivent exécuter les arrêts de l'Assemblée régulatrice ainsi que les décisions de l'Assemblée nationale et gouverner d'après leurs vœux, en s'inspirant tous du programme général voulu par le Pacte Social pour faire le bonheur du peuple et la grandeur de la France.

Chacun d'eux, à la tête de son administration, doit, en outre, réorganiser ou améliorer tout ce qui est inhérent au service qui lui est confié, rectifier les errements anciens et réparer les dégâts du temps ou de l'usure.

Mais, afin d'obtenir tous ces précieux résultats, il nous faut non seulement des hommes considérés et considérables pour Ministres, il faut encore à ces chefs d'élite une assurance de stabilité et de confiance que la Constitution de 1875 n'a pas permis de leur donner.

Les grands hommes ne se produisent que pendant les grands mouvements de régénération, et les grandes choses qu'ils font sont à la fois le produit de leur valeur personnelle et des puissantes inspirations qu'ils reçoivent.

Notre Assemblée nationale, composée de 600 membres choisis parmi les hommes les plus éminents et les plus estimés du pays, dans les conditions d'âge que nous avons fixées, nous donne la garantie qu'elle fera une sélection de Ministres dignes d'elle et de la grande mission qu'elle leur confiera.

Nous avons de plus cette assurance que l'Assemblée nationale ayant mission de nommer elle-même ceux qui doivent exécuter ses décisions et gouverner la France, après leur avoir solennellement donné sa confiance, elle leur accordera toute sa bienveillance, ce qui est naturel, et qu'en tous cas, le ministère qu'elle aura créé et mis au monde ne sera jamais l'objet de sa haine ou de ses caprices.

La Constitution de 1848 était d'une naïveté surprenante au point de vue républicain, et il a fallu un audacieux purement et simplement pour escamoter la République.

Notre Constitution projetée a cela d'étonnant peut-être aux yeux de certaines personnes qu'elle est essentiellement républicaine, tandis que les précédentes étaient monarchiques ou conduisaient fatalement à la monarchie.

La Constitution de 1875 est de nature bâtarde ; elle nous a donné un Sénat oligarchique ou aristocratique, une Chambre féodale et un Président de la République qui choisit ses ministres.

Depuis vingt ans, les manifestations du suffrage universel marquent un courant nettement républicain ; mais l'intention dirigeante venue du Sénat et de la Chambre ou même d'un pouvoir occulte, inavouable, marque un courant contraire.

Et les sénateurs ou les députés sur lesquels on croyait fonder les plus belles espérances, en tant que députés ou sénateurs, semblent ne plus être du tout les mêmes hommes dès qu'ils siègent au banc du Gouvernement.

Nous admettons très bien alors qu'une Assemblée imparfaite comme celle que nous possédons de par la Constitution de 1875, devienne rancunière et agitée et qu'elle renverse capricieusement ou inconsciemment des ministères qu'elle n'a pas constitués.

Nous l'avons même vue se livrer à ce jeu avec un malin plaisir, en ayant ses *tombeurs de Ministère* dont elle usait quand elle croyait devoir lutter contre le Sénat ou contre le Président de la République, à qui elle faisait échec en démolissant leurs ministres, sans pour cela faire les affaires du pays ni représenter les intérêts des électeurs.

Cette situation a été dépeinte au début de ce travail, et si on veut bien se rappeler que depuis 1873 nous avons eu 29 ou 30 ministères et deux cent cinquante ministres, on sera facilement convaincu que la Constitution de 1875 est absolument détestable, encore en ce qui concerne les membres du Gouvernement.

Et si on n'a pas eu trop à se plaindre des actes de nos présidents de la République, en ce qui concerne le choix des ministres et de leurs conséquences, on ne peut pas dire qu'il en ait toujours été de même.

Nos gens de 1848, Lamartine et les autres, connaissaient parfaitement les aspirations du fils de la reine Hortense, et, après les affaires de Strasbourg et de Boulogne, ainsi qu'après la publication des brochures sur les « Idées Napoléoniennes », il n'y avait et il ne pouvait y avoir aucun doute pour personne sur les aspirations du prince, au moins parmi les membres de l'Assemblée constituante, surtout depuis que Louis-Napoléon était devenu député de Paris.

Il faut cependant ajouter qu'un parti avait demandé que « Le Président de la Républi- « que fût élu par l'Assemblée et non par le « peuple, afin de *subordonner le Pouvoir Exécu-* « *tif à la représentation nationale* » (amendement Grévy) ; mais ce système fut combattu et rejeté, et la Constitution de 1848 commit la faute capitale de permettre l'élévation du prince Napoléon à la présidence de la République d'une part, son élection par le peuple de l'autre.

Les conséquences de la faute commise par la Constitution de 1848 ne se firent pas longtemps attendre.

Le Président de la République, nommé directement par tout le corps électoral français, avec le droit de choisir lui-même ses ministres, constituait le Pouvoir exécutif, indépendant du pouvoir législatif et sans aucun contrepoids.

L'antagonisme de ces deux pouvoirs n'avait pas besoin d'être excité pour se produire ; il se manifesta naturellement par le simple jeu des institutions. Les idées napoléoniennes de 1836 et 1840 se développèrent rapidement sous le serment que le Président avait prêté à la République, et bien que, le 14 janvier 1851, la Chambre renversât le ministère, Thiers, ce jour-là, put dire avec raison : Vous luttez contre l'Empire, l'Empire... il est fait. »

On sait le reste : le 2 décembre 1851, l'Empire se faisait, et, le 1er janvier 1852, « un *Te Deum* d'actions de grâce était chanté à Notre-Dame. »

Nous pensons n'avoir plus rien à ajouter pour justifier le mode de nomination que nous voulons pour le Président de la République, d'une part, et pour les ministres, de l'autre. Il se résume à faire élire le Pouvoir exécutif par le suffrage au second degré.

Notre article 21 prévoit cependant le cas de révocation des ministres ; mais il n'y a besoin d'aucune explication sur ce point, et nous comptons que la sagesse de l'Assemblée nationale d'abord, le dévouement de ses élus ensuite, ne rendront jamais nécessaire la révocation prévue ; nous estimons, au contraire, que nous n'aurons que des rééligibles à réinvestir.

Le tout pour la fécondité des travaux de l'Assemblée, la grandeur de la France et la prospérité de la République.

En finissant sur ce sujet, nous appellerons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur l'*harmonie* des Pouvoirs créés par notre Constitution.

Ils se composent de :

1° Un pouvoir générateur émanant du Géant Souverain de France personnifiant les douze millions d'électeurs ; ce géant, fait de courage, de clémence et de vertus, reversant ses qualités sur ses mandataires,

2° Un pouvoir régulateur, gardien austère et incorruptible de la Constitution et du Pacte Social ; ce pouvoir contrôlant et pondérant les autres au besoin, expliquant la Constitution si c'est nécessaire et en empêchant toute violation ;

3° Un pouvoir législatif, l'Assemblée nationale, chargée seule de faire les lois et de discuter tous les intérêts du pays ;

4° Un pouvoir exécutif chargé d'assurer l'exécution des lois ou décisions de l'Assemblée nationale et des arrêts de l'Assemblée régulatrice.

Tous les autres pouvoirs ou corps constitués nommés par le pouvoir exécutif, sauf le pouvoir judiciaire, qui est nommé par le Pouvoir régulateur, dont il doit être l'auxiliaire.

Tel est l'ensemble d'organisation que nous proposons pour former comme une vaste et belle symphonie inspirée par le Peuple Français, dirigée par l'Assemblée régulatrice, écrite par l'Assemblée nationale, présidée par le chef de l'Etat, exécutée par les Ministres et les fonctionnaires sous leurs ordres et applaudie par la population tout entière.

(*A suivre.*) X. Y.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Fête patronale. — Nous donnons ci-dessous le programme des fêtes qui auront lieu les 2, 3 et 4 juin. Comme toujours, les étrangers afflueront en grand nombre, assurés de trouver chez nous l'hospitalité la plus franche et la plus gaie.

Programme

SAMEDI
Grand MARCHÉ de la Pentecôte
A 9 heures du soir
RETRAITE AUX FLAMBEAUX
par les *Touristes des Alpes*

DIMANCHE, à 7 heures du matin
Salves d'Artillerie
A 11 heures
Réception de La Lyre des Alpes
DE DIGNE

© VILLE DE SISTERON

A 2 heures après midi

CONCERT

sur la Place de l'Hôtel-de-Ville, par
La Lyre des Alpes
et *Les Touristes des Alpes*

A 4 heures, Porte de Provence

Grandes Courses de Vélocipèdes

Course internationale, prix : 100 fr. — Course régionale, prix : 70 fr. — Course des Dames, prix : 60 fr. — Course départementale, prix 45 fr. — Course locale, prix : 25 fr. — Course de Consolation, prix : 10 fr. — Course d'honneur, prix : 20 francs.

A 8 heures du soir
RETRAITE AUX FLAMBEAUX
par toutes les Musiques

A 9 heures, sur le Pré de Foire
FEU D'ARTIFICE
tiré par M. SALOMON, artificier diplômé à St-Etienne-les-Orgues

A dix heures, Place de l'Hôtel-de-Ville

Ouverture du BAL

Par les Musiques
Eclairage électrique des Edifices publics

LUNDI 3 juin, à 7 heures
Salves d'Artillerie

A 11 heures
Réception, à la Gare, de M. le Recteur de l'Académie d'Aix et de M. le Préfet des Basses-Alpes.

A 3 heures
Inauguration solennelle du nouveau Collège

A 8 heures
GRAND BAL
Porte du Dauphiné

MARDI 4 juin, à 1 heure précise

Concours de Boules

1er prix : 40 fr., une écharpe et la moitié des entrées. — 2e prix : 10 fr. et la moitié des entrées.

La mise de chaque joueur est fixée à 2 fr. pendant toute la durée des Fêtes.

Pendant les Fêtes, **Tir à la Cible** à *La Baume*. — Prix : Un permis de chasse.

Montagnes russes, Manèges, Ménagerie, Jeux divers.

—)o(—

Nominations. — M. Langlois, inspecteur des forêts à Sisteron, est nommé en la même qualité à Digne.

— M. Chiappini, inspecteur primaire à Ajaccio, est nommé en la même qualité à Sisteron, en remplacement de M. Bancal, nommé à Pau.

—)o(—

Concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes. — Un concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu, les lundi 24 et mardi 25 juin 1895, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus au 1er janvier 1895, sans infirmités, ayant une taille de 1m 54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans et jusqu'à 28 ans, les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'armée et plus de 25 ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 5 juin 1895.

—)o(—

Conseil municipal. — *Séance du 23 Mai 1895.* — La séance est ouverte à 10 heures du matin.

Fêtes. — Le Conseil règle les derniers préparatifs de la fête, vote divers crédits, renouvelle les anciens non employés l'année dernière et affecte une somme de 125 fr. pour le banquet des ouvriers qui ont travaillé au Collège. Ce banquet aura lieu le lundi soir.

Rue Notre-Dame et Ruelle Nègre. — Les pétitions sont remises à l'architecte chargé de dresser d'urgence un projet.

Musique. — Le Conseil, après avoir entendu la lecture de la demande présentée par les *Touristes des Alpes*, décide d'allouer à cette Société, à partir du 1er juin, une subvention de 1,200 fr. pour le traitement de son chef et cours gratuit de solfège.

Les autres affaires expédiées, la séance est levée à midi.

—)o(—

La trouée de la Durance. — Nous lisons dans le *Petit Provençal :*

« On a acquis la certitude, à l'état-major général, que les Italiens ont entrepris une exploration minutieuse des passages conduisant du bassin du Pô dans le bassin de la Durance ; sur toute la frontière comprise entre les sources du Var et le col de Larches, aucun ouvrage de défense n'a été établi ; cependant, de nombreux cols permettraient aux Alpins italiens venus de Coni, de Monte et Vinadio, de pénétrer vers St-Martin-Lantosque, St-Sauveur, Guillaumes et St-Etienne ; de là, des chemins mèneraient les envahisseurs sur Digne, Sisteron et le Rhône, en tournant ainsi les défenses accumulées de Tournoux et de Briançon à Lyon ; ce ne sont pas les bicoques d'Entrevoux et de Colmars qui arrêteraient l'ennemi : en deux coups de canon il en aurait raison. On s'occupe, en haut lieu, de boucher cette trouée. »

Il y a loin des termes de cette information aux bruits que l'on persiste à faire courir — nous ne savons dans quel but — du retrait de notre garnison.

Ce qui est vrai, c'est que le 163e va quitter définitivement les Alpes pour rentrer dans son cantonnement, à Nîmes ; mais il sera remplacé par un régiment dont le numéro sera désigné au cours des manœuvres.

—)o(—

Théâtre. — C'est devant une salle bondée du parterre aux galeries, qu'a été donnée, samedi, la représentation de *Miss Elyett*. Comme toujours, c'est la charmante Mme Dufaure qui a eu les honneurs de la soirée, par le naturel et le brio avec lesquels elle a joué son rôle. Ajoutons qu'elle a été brillamment secondée par tous les personnages de la pièce.

Ce soir, pour les adieux de la troupe, *Les Cloches de Corneville*, musique de Robert Planquette. Une fois encore la salle sera comble.

—)o(—

Alcazar. — A l'*Alcazar*, la troupe de comédie et vaudeville, dirigée par M. Espinasse (un Sisteronnais), a effectué avec succès ses débuts, jeudi, devant une salle comble. Le vaudeville a été particulièrement applaudi.

—)o(—

ETAT CIVL

du 17 au 24 Mai 1895.

NAISSANCES

Néant.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Néant.

Un mot de la fin

Monsieur Bébé, un personnage de cinq ans, vient d'assister au repas... lacté que son petit frère s'est offert sur les blanches rondeurs de sa jeune maman.

Bébé reste pensif. Puis, se levant de sa chaise, il s'approche de sa mère qui finit de boutonner son corsage et, d'une voix angélique :

— Dis, maman, quand y a plus de lait, comment que tu fais pour en remettre ?...

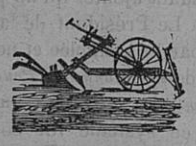

CHOSES AGRICOLES

Le Sexe chez les Pigeons

Voici comment on peut reconnaître le sexe chez les pigeons :

Il y a deux moyens principaux. Chez les pigeons, comme chez tous les animaux, le bassin est plus développé chez la femelle que chez le mâle ; et quand on touche du doigt la région inférieure du bassin, formée par l'écartement des deux os du bassin (qui ne sont pas soudés chez les oiseaux), on remarque que l'on peut à peine introduire le petit doigt dans cet intervalle chez le mâle, tandis que le pouce s'y loge facilement chez la femelle. En outre, si l'on prend le pigeon à plein corps avec les deux mains lestement appliquées sur les côtes, l'oiseau tiendra sa queue abattue (mâle), ou relevée en éventail (femelle) ; c'est la pose de chaque sexe au moment de l'accouplement. On peut provoquer ce même mouvement, soit en tenant l'oiseau sur la main gauche, au moyen des pattes passées entre les doigts, et en lui tirant le bec de la main droite, soit en tenant l'oiseau suspendu par les deux ailes réunies verticalement dans la main.

Fourmis

Le meilleur moyen de se débarrasser des fourmis consiste à mettre dans les endroits fréquentés quelques morceaux de charbon de bois ; les fourmis déguerpissent et ne reviennent plus.

Mis sur les tablettes d'un buffet infesté par les fourmis, les morceaux de charbon de bois le débarrassent rapidement de leur présence.

Le Hérisson

Conseils tirés du *Moniteur des Campagnes :*

Le hérisson est le plus puissant auxiliaire du cultivateur, pour la destruction des limaçons, des limaces et des loches. Non seulement on ne doit pas le détruire, mais on doit s'efforcer de l'attirer et de le multiplier dans tous les jardins.

Mettez deux hérissons dans un jardin infesté de limaçons et de loches, vous en serez débarrassé au bout de quinze jours, et un mois après vous serez forcé de nourrir vos hérissons pour les conserver.

Rien n'est plus facile que de se procurer des hérissons. Presque tous les chiens d'arrêt un peu habitués à buissonner les chassent, vous les indiquent de la voix.

Lorsque les hérissons ne trouveront plus à manger dans le jardin, donnez-leur un peu de soupe des chiens pour toute nourriture et cinq ou six fagots posés en tas par terre pour logement. C'est tout ce qu'il leur faut, et vous serez délivré à tout jamais des limaçons et des loches.

Le jardin doit être hermétiquement clos pour conserver le hérisson, qui est d'humeur très voyageuse et qui disparaît beaucoup plus facilement qu'on ne le croit ; il faut ajouter que le hérisson est l'ennemi des serpents et des vipères, dont il se nourrit avec bonheur et auxquels il livre des batailles terribles. Il les saisit par la queue, se roule en boule ; il attend que la vipère ait épuisé ses forces, en cherchant à la maintenir, puis il l'avale. Il est donc un excellent destructeur de serpents et de vipères.

Les Grandes Calamités

Dieu vous garde de voir l'été sans moissons [mûres,
Et l'automne sans fruits suspendus aux ra- [mures ;
La maison sans enfant, la cage sans oiseau,
Et le monde privé du savon du Congo !

Mme Optima, au Parfumeur Victor Vaissier.

Marché d'Aix

du 22 Mai 1895.

Bœufs limousins	» »»	à	» »»
Gris	1 53	à	1 57
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	» »»	à	» »»
de Barcelonnette	» »»	à	» »»
de Gap	» »»	à	» »»
Moutons Africains	1 15	à	1 30
Réserve	1 53	à	1 58

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 15 Mai 1895.

Contrairement à ce qui s'est passé au début de la semaine, le marché s'alourdit de nouveau. Le 3 0/0 baisse de 102.80 à 102.55 ; le 3 1/2 fléchit à 107.62.

Le Crédit Foncier cote 905. Le Comptoir National d'Escompte oscille de 592 à 593. La Société Générale est prise à 497.50. Le Crédit Lyonnais se négocie à 822.50.

Les cours gardent une excellente tenue sur les obligations 5 0/0 de la Compagnie Electrique de la Rive gauche de Paris, qui sont à 488.25.

Les valeurs de mines d'or sont calmes ; on attend le résultat de la liquidation de Londres, qui commence aujourd'hui. La Buffelsdoorn Estate s'inscrit à 137.50. La Monte-Rosa est ferme à 143.75. Le moulin de la New Primrose comprend actuellement 160 pilon. Il y a, en outre, une installation complète d'ateliers de cyanuration. La Lower Roodepoot cote 25 fr. Le directeur a reçu l'ordre d'activer le creusage du filon Nord N° 1 et, en même temps, de continuer le creusage du puits sur le filon N° 2, que l'on compte pousser à une profondeur de 100 pieds.

Les Chemins français sont un peu plus faibles.

Informations. — L'*Echo Sud-Africain*, 5, rue Laffite, publie dans son numéro de cette semaine les rendements des mines du Witwatersrand pour le mois d'avril.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR FAVORI DES CHEVEUX.

Pour rendre aux cheveux gris ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie-Parf., rue Porte de Provence.

ÉTUDE
de
Me CHARLES BONTOUX
Avocat-Avoué à Sisteron
(Basses-Alpes)
Successeur de Me CHARNIER.

Vente par Licitation

Il sera procédé, le *Mercredi douze juin* prochain, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au Palais-de-Justice, par devant Me PICQUET, Juge-Commissaire, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de Claret, canton de La Motte, arrondissement de Sisteron.

PREMIER LOT

Labour et oseraie, au quartier de l'Iscle, numéros 47 et 48 de la section B du plan cadastral.

Mise à prix : dix francs, ci. 10 fr.

DEUXIÈME LOT

Bois taillis, au quartier de la Tuilière, numéro 212 de la section B.

Mise à prix : vingt francs, ci 20 fr.

TROISIÈME LOT

Labour et vague, au quartier du Col, numéros 588 p., 589 p., 590 de la section C.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci . . . . . 150 fr.

QUATRIÈME LOT

Maison, aire, jardin et pré, sis au village, quartier de l'Adrech.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci . . . . . 150 fr.

CINQUIÈME LOT

Vague et vigne, au quartier de la Croix, numéros 802, 803 et 804 de la section B.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci . . . . . 150 fr.

SIXIÈME LOT

Vigne, terre et vague, au quartier de la Croix, numéros 805 et 806 de la section B.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci. . . . . 150 fr.

Après la mise en adjudication des quatre premiers lots, ces quatre lots seront réunis en bloc sur la mise à prix formée par la réunion des adjudications partielles ; les objets mobiliers déposés dans la maison seront vendus avec la maison.

Ces immeubles dépendent de la succession du sieur Joseph GAUDIN, vivant propriétaire, demeurant et domicilié à Claret.

La vente par licitation en a été ordonnée par jugement du Tribunal de Sisteron du six Mars dernier, enregistré. Elle est poursuivie à la requête de GAUDIN François-Auguste, employé de commerce, demeurant et domicilié à Gap, en sa qualité de légataire universel et d'héritier bénéficiaire de Joseph GAUDIN, ayant pour avoué Me Charles BONTOUX.

Contre : 1° Dame Marie CLEMENT, épouse sans profession du sieur GRANGE Frédéric ; 2° Ledit Grange Frédéric agissant en qualité de mari pour assister et autoriser son épouse, domiciliés et demeurant ensemble à Claret ; 3° Alexis CLEMENT, propriétaire, domicilié et demeurant à Claret ; 4° La dame Louise CLEMENT, épouse sans profession du sieur Daniel COPIER, et ledit Daniel Copier pour assister et autoriser son épouse, tous deux demeurant et

© VILLE DE SISTERON

domiciliés ensemble à Lincel (B.-Alpes), tous défendeurs, ayant pour avoué Me Charles BONTOUX.

Et encore, contre : la dame Marie CLEMENT, épouse sans profession du sieur Marius FREMILLON, et ledit Marius Frémillon, journalier, agissant en qualité de mari pour assister et autoriser son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Aubagne (Bouches-du-Rhône), autres défendeurs, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Et encore : 1° Le sieur CLEMENT Auguste, cocher, domicilié et demeurant au domaine de Pontoise, à Gréoulx, (Basses-Alpes); 2° La dame Louise CLEMENT, épouse sans profession du sieur MARENGO François, fondeur, et ledit Marengo François pris en sa qualité de mari pour assister et autoriser son épouse, domiciliés et demeurant ensemble au grand chemin de Toulon, N° 123, à Marseille, autres défendeurs défaillants.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges, qui a été déposé au Greffe du Tribunal de Sisteron par Me BONTOUX, avoué poursuivant la vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Charles BONTOUX, avoué poursuivant, ou à Me BEINET, avoué colicitant.

Pour extrait :

L'avoué chargé de la vente,
C. BONTOUX.

Dûment enregistré.

PETITE CORRESPONDANCE

M. G. — Ai reçu envoi. Merci m. f. Comm. équiv. dev. chang. serai dem. soir dim. end. conv.

···. — Prière j. h. 40 ans sé f. c. Ecrir. init. Z. V. B, bureau rest. Sister. Ne peut écr. la. pr. p. r. maj.

J. R., Nice. — Recevrez courant sem. renseig. demand. par let. Manque actuell. quelques détails.

Les correspondances doivent nous parvenir le jeudi soir au plus tard et être accompagnées de leur montant en timbres-poste.

LA LIGNE ABRÉGÉE : 0 fr. 50

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 21. — 23 Mai 1895.

QUATRIEME ANNÉE

Le lion de Camors, par L. de Caters. — Le bateau-rouleur, par Victorien Maubry. — Le roi des singes, par Achille Mélandri. — Le monde renversé, comédie en un acte, en vers, par Henri de Bornier. — Notre ancêtre. — Jeux d'esprit. — Fantaisies historiques.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr.**

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES

portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

Caisse d'Escompte et de Crédit

10, rue Joubert, PARIS

Avances sur simple signature, à long terme, à toutes personnes solvables; escompte de traites, ouvertures de crédit, renseignements gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées ; achat de valeurs dépréciées. Solution immédiate. — *Ne pas confondre avec certaines Maisons.*

Etranglement de la Hernie

L'étranglement d'une hernie n'entraîne que trop souvent la mort après quelques heures d'horribles souffrances, et toutes les hernies peuvent amener cette fin tragique. On comprendra donc quel signalé service mon distingué confrère, le docteur GÉRARD, de la Faculté de Médecine de Paris, a rendu à la science et à l'humanité, en instituant son traitement curatif des hernies ; mais il faut lire en entier son ouvrage intitulé : *Les Hernies et leur guérison*, qu'il a bien voulu m'autoriser à offrir gratuitement à mes lecteurs, sachant combien j'ai à cœur de vulgariser sa méthode. Pour le recevoir franco sous enveloppe fermée, adresser, pour les frais d'envoi, 45 centimes en timbres-poste à M. le docteur GÉRARD, 21, Faubourg-Montmartre, Paris.

Dr RUEIL.

La Revue des Journaux et des Livres

ONZIÈME ANNÉE

Primes gratuites données par la **Revue des Journaux et des Livres** : Aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour 3 mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris. De plus elle donne à tous ses abonnés, comme primes supplémentaires gratuites : 1° UN SPLENDIDE PORTRAIT peint à l'huile, et 2° elle offre gratuitement, à chaque abonné, son portrait carte-album.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 11e année; c'est la publication la plus *curieuse* et la plus *intéressante* de notre époque. Elle reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, Romans*, etc. Nombreuses gravures d'actualité : portraits, évènements du jour.

La Revue publie deux romans : 1° **LE SABOTIER**, par JEAN BARANCY dont les pages retracent la faute et ensuite la réhabilitation d'une jeune paysanne, sont du plus pur réalisme, et les lecteurs feront au **Sabotier** l'accueil auquel sont accoutumés, depuis onze ans les feuilletons publiés par la **Revue des Journaux et des Livres** : 2° **L'IMMOLÉE**, grand roman passionnel, par PAUL ROUGET.

Un beau volume de vingt numéros spécimens, broché avec une jolie couverture tirée en deux couleurs, est envoyé *franco*, contre **2 fr. 75** pour les départements, et **3** fr. pour la Corse et l'Algérie.

ABONNEMENT : Trois mois, **4** fr. ; Six mois, **7** fr. ; Un an, **12** fr. On s'abonne, sans frais, dans tous les bureaux de poste français ; chez tous les libraires et marchands de journaux.

La collection des dix premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de trois mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; Elle contient, en outre, des romans complets d'*Alphonse Daudet*, d'*Henri Rochefort*, d'*Octave Feuillet*, de *Ludovic Halévy*, d'*Hector Malot*, *Guy de Maupassant*, *Paul Bourget*, d'*Émile Zola*, etc., etc.

La collection, composée de dix magnifiques volumes de 825 pages contenant la matière de plus de cent volumes vendus en librairie 3 fr. 50, solidement reliés en toile rouge, avec titres dorés. Chaque volume, 14 francs.

Les dix premières années, **100 fr.** *franco en France ; pour l'Etranger, le port en plus.*

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

A VENDRE une *Cheminée prussienne* — S'adresser au bureau du journal.

VINS NATURELS

Maison de confiance

Jean Rulland

SISTERON

Vin provenant directement de la propriété

à 19 francs l'hectolitre

et au-dessus

EAU-DE-VIE 1re qualité

à 1 franc 45 le Litre

ON PORTE A DOMICILE

BON-PRIME

Tout lecteur du *Sisteron-Journal*, qui détachera ce *Bon-Prime* et qui nous enverra la somme de un franc cinquante centimes, recevra franco un exemplaire des **Propos de Tante Rosalie**, le livre d'Economie domestique, dont le prix en librairie est de Trois francs.

— **Les propos de la tante Rosalie** sont le gros succès du jour et le bréviaire indispensable de toute bonne femme de ménage qui veut tenir sa maison avec ordre et économie.

Nouvelle conquête de la Science

LES HERNIES

Le Docteur GÉRARD, de la Faculté de Paris, diplômé du Ministère de l'Intérieur, vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. Il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamenteux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale : il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération ne fut plus un vain mot. Telle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. GÉRARD, 21, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

Dr DEBRAY.

VIENT DE PARAITRE

à l'Imprimerie CHASPOUL et veuve BARBAROUX

Place de l'Evêché, 20, à Digne

ANNUAIRE

Administratif et Commercial

(ANNÉE 1895)

par M. Ferdinand TARTANSON

Chef de bureau à la Préfecture des B.-Alpes

Prix : **2 francs** ; franco par la poste, **2 fr. 35.**

AUX HERNIAIRES !

Madame **Veuve PELLEGRIN** a l'honneur d'informer le public qu'elle continue la confection et la vente des **BANDAGES** au 2me étage de sa maison, située aux Quatre-Coins, à côté de la Chapellerie.

Notre Prime

Partout où la fièvre typhoïde résiste au froid, l'usage des eaux minérales naturelles s'impose comme une nécessité de premier ordre. Nos « Bernardins » de Vals sont des eaux de table excellentes ; elles facilitent la digestion, préviennent les gastriques, les gastralgies et toutes les indispositions du tube digestif. Tous les médecins que nous avons consultés — et dans le nombre il en est d'illustres — sont d'accord pour en prescrire l'usage habituel et constant et pour affirmer que l'on n'en peut retirer que des bienfaits.

Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles, adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du *Sisteron-Journal*. Les frais de port se paient à part et en sus, au moment de la livraison.

A VENDRE

UNE MAISON

Composée de trois pièces, située à La Coste.

S'adresser à M. REBATTU fils aîné, ou au bureau du journal.

GRANDE BAISSE

de Prix

Vins à partir de **20 francs l'hectolitre**, *garantis naturels et achetés directement chez le propriétaire.*

EAU-DE-VIE 1er choix pour fruits,
1 fr. 50 cent. le litre.

E. BERTRAND

MARCHAND DE VINS

SISTERON

Histoire de France

par J. Michelet.

La publication en livraisons illustrées à 10 centimes de l'admirable **Histoire de France** de J. Michelet, a ému, comme nous le pensions bien, le pays tout entier. A peine la première série est-elle parue et les éditeurs Jules ROUFF & Cie sont obligés d'en faire de nouveaux tirages pour satisfaire à la noble curiosité d'un nombreux public qui, ne connaissant que de réputation ce monument de l'esprit humain, veut le voir de près et en mesurer toute la hauteur; c'est une vraie passion, bien faite pour nous réjouir, car elle respire le patriotisme.

La seconde série vient d'être mise en vente ; elle est digne de la première, par le soin apporté au texte comme par la magnificence des illustrations.

Pour recevoir franco les 10 premières séries au fur et à mesure qu'elles paraîtront, adresser cinq francs en timbres ou mandat-poste aux Editeurs Jules Rouff, 14, Cloître Saint-Honoré, Paris.

CARTES DE VISITE sur beau cartoc depuis **1** fr. **50** cent. *le cent.* Plus du **100** types à choisir. La bordure deuil augmente le prix de 1 fr. par cent. Liv. rapide. A l'imprimerie du Journal.

Un élégant Calendrier de poche accompagne chaque livraison

A CÉDER DE SUITE

ATELIER

de

CORDONNERIE

Situé rue Droite, Sisteron.

S'adresser à Mme Théréza Brun.

On demande

UN APPRENTI MÉCANICIEN

S'adresser à **M. Stanislas MAUREL**, constructeur-mécanicien, à Sisteron.

AVIS

L'ENTREPOT des *Engrais Chimiques* de **M. Ernest SARLIN** est situé rue Saunerie, ancien hôtel Pardigon.

LA MAISON DU

PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, PARIS

adresse *GRATIS* et *FRANCO*, l'Album et toutes les gravures de Modes Printemps, Été 1895, des

VÊTEMENTS pour **HOMMES** et **ENFANTS**

Extrait du Catalogue

Complet draperie nouveauté très soigné **25f.**

Veston belle draperie nuance mode **6f. 60**

Pantalon draperie fantaisie disposition nouvelle **5f. 75**

Costumes *Cyclistes* veste et culotte article extra **19f. 50**

VÊTEMENTS POUR DAMES

Bonneterie, Chapellerie, Chemises, Chaussures et tout ce qui concerne la toilette.

Tous les achats faits à la Maison du Pont-Neuf, sont *remboursés* par une police de la SÉQUANAISE « Société pour la reconstitution des Capitaux ».

VÊTEMENTS POUR TOUS LES SPORTS

Expédition FRANCO dans toute la France à partir de 20 francs

Rue du Pont-Neuf, nos 4, 6, 8, PARIS

PAS de SUCCURSALES

Le gérant : Aug. TURIN.

Maison fondée à Paris EN 1786

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Médailles aux Expositions Universelles de Paris et de Londres

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du **PAPIER d'ARMÉNIE**

Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du **PAPIER D'ARMÉNIE.**

DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS

GROS : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echtons gratis.*

Dépôt : *Droguerie de l'Horloge*

Gazette des Chasseurs

Directeur : EMILE BLIN

à FOURCHES (Calvados)

ABONNEMENTS :

France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs

COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

PAIX . JOIE . ELEGANCE . BEAUX-ARTS

LA FAMILLE

500,000 Lecteurs

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

15 centimes le numéro. — 8 francs par an

16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE

PATRONS GRATUITS

(un par mois)

CHRONIQUES, ROMANS

Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.

COLLABORATEURS CÉLÈBRES

GRAVURES INÉDITES

MODES : Mme Aline VERNON

Numéro spécimen sur demande

PARIS. — 7, RUE CADET, 7. — PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Fournitures générales pour Entrepreneurs

PLATRE POUR ENGRAIS

BARDONNENCHE & Cie

Entrepôt : Cours St-Jaume

SISTERON (Basses-Alpes)

AVIS

M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve PELLEGRIN.

Par les moyens de fabrication dont il dispose, M. CLEMENT assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*

BON MARCHÉ

Aux Quatre-Coins, ancienne

MAISON Vve PELLEGRIN

A la Renommée

DE LA BONNE

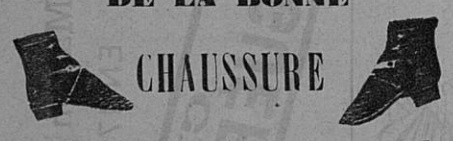

CHAUSSURE

Confectionnée et sur commande

SPÉCIALITÉ

Pour 1re Communion, Mariage et Chasse.

SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE

BRUN APHE

Rue de Leuze (Valaye)

SISTERON (Basses-Alpes)

Prix très modérés

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots **ROYAL WINDSOR.** — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Échiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

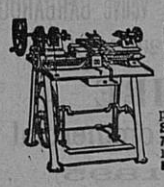

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES

pour INDUSTRIELS et AMATEURS | de tous Systèmes | à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Toupies,* etc.

OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains

pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc., AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS**

SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le **Découpage, le Tour, la Sculpture,** etc.

TARIF-ALBUM (300 pages 1,100 gravures) *Fco* 0,65c. **A. TIERSOT** CONSTRUCTR BREVETÉ A PARIS 16, Rue des Gravilliers.

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

Avis aux Mères de Famille

FARINE LACTÉE NESTLÉ

est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.

Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boîtes. GROS, **A. CHRISTEN,** 16, Rue Parc-Royal, PARIS

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'EPICERIE

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE

Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES

Se vend chez les principaux négociants

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste,* les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

Si Vous Voulez EVITER LES EPIDEMIES

Si Vous Voulez EVITER LA CONTAGION

en visitant vos amis atteints de maladies infectieuses :

LAVEZ-VOUS

avec le

SAVON AU GOUDRON

DE BARBIER

Prix : 0.40, 0.75 & 1. 20.

32me ANNÉE

LE RAILWAY

(Paraissant tous les samedis)

HORAIRE SYNOPTIQUE DES CHEMINS DE FER

P.-L.-M., Midi, Italiens, Saint-Gothard, Espagne, Services Internationaux & Maritimes, Rhône, Gironde, Hérault, Bouches-du-Rhône, Sud France, Corse.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

36, BOULEVARD DU PONT-NEUF, NICE

EN VENTE aux Bibliothèques des Gares & chez M. Astl Fils, libraire à Sisteron.

La Clé de la Sténographie Populaire

(SYSTEME DUPLOYE). Alphabet Sténographique

pb td fv kg lr mn gn j ch s z o a ou eu u é è i an on in un

Les consonnes sont *fixes,* les voyelles sont *mobiles.*

La *Sténographie Duployé* écrit les *sons,* pas autre chose. Le *son a* s'écrit toujours ainsi : o ; le *son o* de cette manière : O ; et le *son ou* de celle-ci : O.

La diphtongue *oi,* se prononçant *oa,* s'écrit, par conséquent, avec les signes de *o* et de *a* : O.

Le *son p (pe)* s'écrit : ı, et *b (be)* s'écrit : l. pas b, peau b, beau b, bois b, papa b, poupé p, tube p, poupe p, poids b.

t (te) s'écrit : —, et *d (de)* s'écrit : —: tas, taux, tape, dot, doute, doigt, patte, tabac, botte, botte, poteau, bateau, badeau, aubade.

f ou *ph (fe)* s'écrit : \, et *v (ve)* s'écrit : \: faux, voûte, truffe, fauve, fade, faute, taffetas, aphte.

k, c-dur ou *qu (ke)* s'écrit : ɪ, et *g dur (gue)* s'écrit : /: cap, capote, coke, cadeau, bague, bloque, coupe, coude, opaque.

r (le) s'écrit ainsi : ɪ, mais *en remontant,* et *n (ne)* s'écrit ainsi : ɪ, aussi *en remontant* : robe, bord, rabot, Var, rave, colle, caporal, colloque, loque, gare.

j ou *g doux (je)* s'écrit ∩, et *ch (che)* s'écrit : ∩: joie, Jacques, chat, chape, cheval, choc, Georges, Jacob, jacot, château, chocolat.

z ou *c doux (se)* s'écrit : ⌣, et *h (ze)* s'écrit : ⌣: oa, oeau, hasard, gaze, casaque, soldat, cela.

n (ne) s'écrit : ⌣, et *gn (gne)* s'écrit : ⌣: anneau, canot, agneau, Marbonne, coquac, canard.

m (me) s'écrit : ⊂: ma, moi, mot, bameau, bonne, moutarde, marmotte, marmelade.

x s'écrit tantôt comme *ks* : axe, tantôt comme *gz* : exempt.

ou, au commencement et à la fin des mots s'écrit : O: vous et *non pas* : ⌣, nous et *non pas* ⌣, ouvre et *non pas* V.

Nous connaissons toutes les consonnes et trois voyelles ; les autres sons voyelles s'écrivent avec des *petits demi-cercles* ∩ ∪ ⊂ ou des *quarts de cercle grands et petits* ⌒ ⌣ ⊂.

Comme les voyelles sont presque toujours précédées ou suivies de consonne, il est important que nous puissions écrire d'un seul trait de plume la consonne et la voyelle qui forment syllabe. La Sténographie Duployé donne ce résultat en rendant mobiles les signes des voyelles et en les traçant de manière à éviter les angles. En effet — *ou* — *sont plus rapides que* —, — ⌣ *ou* ⌣ *soit plus rapides que* ⌣, ⊂, ⌣, *et* — *oi* — *que* —, —.

Le son *e* s'écrit avec un petit demi-cercle : fée ⌣, thé —, nez ⌣, été —.

Le son *o* s'écrit avec un petit demi-cercle *au-dessous* duquel on place un point : dais —, c'est ⌣, mais ⊂, était —, quelque ⊂, laquelle ⊂.

Le son *i* s'écrit avec un petit demi-cercle *au-dessus* duquel on place un point : pic ı, dit —, lit ⌒, nid ⌣, ocie ⌒, édit —, cire ∧, ville ∨.

Le son *u* s'écrit avec un quart de grand cercle : tu —, rue ∖, rue ⊂, nue ⌒, une ⊂, tube ⌉, huppe ⌉, juge ∩, bud —, rude —.

Le son *eu* s'écrit avec un quart de grand cercle auquel on ajoute un point : deux —, feu ∖, beure ⌒, heureux ⌒, jeu ∩, nœud ⌒.

Le son *an* s'écrit avec un quart de petit cercle surmonté d'un accent aigu : banc ∖, dent —, temps —, vent ∖, barang ⌒, champ ∩.

Le son *on* s'écrit avec un quart de petit cercle au-dessous duquel on place un accent aigu : pont ⌒, don —, gond ⌒, rond ⌒, bonteux ⌒.

Le son *in* s'écrit avec un quart de petit cercle surmonté d'un accent grave : ı, daim —, vain ∖, rein ⌒, saint ⌒, naine ⌒, main ⊂.

Le son *un* s'écrit avec un quart de petit cercle au-dessous duquel on place un accent grave : brun —, alun ⌒, l'un ⌒, autun ⌒.

ll mouillées s'écrivent par un ou plusieurs demi-cercles : bataille ⌒, vaillant ⌒.

Les points et accents peuvent *Mpi in 100,* être omis, sans nuire à la lisibilité, lorsque l'on observe la règle suivante : « *Les signes représentant i, ii, ou, on, in doivent toujours, lorsque cela ne nuit pas à la rapidité de l'écriture, être tracés en remontant ou en avancant, et les signes représentant é, è, o, eu, on, un, doivent être tracés en descendant ou en reculant* : dit —, dis —, mis ⊂, mais ⊂, si ⌣, ses ⌣, nid ⌣, nez ⌣, du —, deux —, les ⌣, dot —, doute —. »

Les sons voyelles *isolés* s'écrivent *toujours* sans point ni accent, mais dans la position fixe ici indiquée : eu, est ⌣, ye, aux ⊂, huit ⌣, en ⌣, oi ⌣, hein ⌣, un ⊂...

TRADUCTION DE LA LIGNE STÉNOGRAPHIQUE CI-DESSUS :

« *Pour avoir de plus amples explications, exemples, commentaires, renseignements, voir la* **Méthode complète de Sténographie Duployé.** »

17me édition, franco : 3 fr. — DUPLOYÉ, à Sinceny (Aisne).

On peut adresser toutes les demandes à Paris, 166, rue Lafayette, au siège de l'administration du journal Le Grand Sténographe, *organe officiel du Comité de propagande de la Sténographie Populaire, qui publie, dans chaque numéro, des cours, devoirs, exercices de lecture. Un exemplaire spécimen est, d'ailleurs, expédié gratuitement et franco, avec encartage également gratuit d'un premier devoir. Le Comité de propagande de la Sténographie Populaire, 166, rue Lafayette, à Paris, corrige ces devoirs et les renvoie aux élèves sans qu'il en coûte rien à ceux-ci. Nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à profiter de l'occasion unique qui leur est offerte d'acquérir, sans bourse délier et avec la plus grande facilité, une connaissance de première utilité.*

PLUS DE CHEVAUX COURONNES !!! GUERISON prompte et sans traces des cries, écorchures, coupures, piqures, crevasses, gerçures, maladies de la peau, plaies de toute nature, disparition exacte du poil par le *vrai Répérateur* Tricard. Se trouve dans toutes les bonnes Pharmacies. Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication, se défier des fournitures. Exiger le *vrai Répérateur* Tricard, qui est *Répérateur J. B. A. T.* connu depuis plus de 20 ans. Toujours bonnes cures, plaies, plinthes, gaine.

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE, *pour la peau et le teint.*

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

Pour favoriser le développement de l'Epargne par la Reconstitution des Capitaux

SIÈGE SOCIAL : RUE DU BAT-D'ARGENT, 2, LYON

Polices Remboursables à 100 francs

Payables : **5** *fr. au comptant ou* **6** *fr. à terme en* **60** *mois*

Le versement de **1 franc** par mois pendant **60 mois** assure un capital de **1.000 fr. ; 2 francs** par mois assurent **2.000 fr.** et ainsi de suite.

SIX TIRAGES PAR AN

Le Souscripteur participe aux Tirages aussitôt qu'il a effectué le premier versement.

Les valeurs ou titres qui représentent le fonds de reconstitution et qui garantissent le remboursement des capitaux souscrits sont immatriculés au nom de la Société et déposés à la SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DEPOTS ET COMPTES COURANTS ET A LA SOCIETE GÉNÉRALE.

Les bordereaux constatant ces dépôts sont communiqués à tout co-sociétaire désireux d'en prendre connaissance.

Pour tous renseignements ou pour souscrire, s'adresser au Directeur, à Lyon, *Rue Bat-d'Argent,* 2, ou à M. *Calixte Beaume,* sociétaire, à Sisteron.

VELOCIPÈDES PEUGEOT

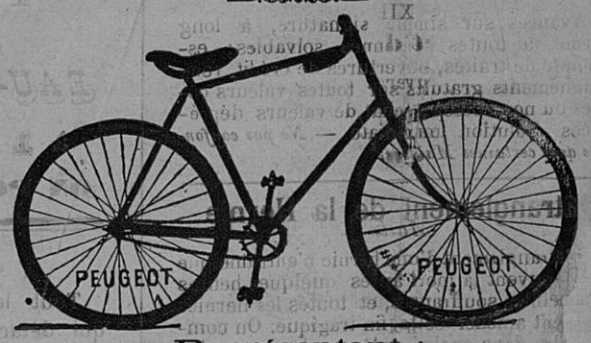

Représentant :

HENRI MARTEI

COUTELIER

A SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAG

Le Gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre

Le Maire,

© VILLE DE SISTERON